

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le



ID : 974-249740101-20261005-2026_070_BC_5-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2026_070_BC_5
*Approbation du plan de financement
pour la création d'ateliers de taille
moyenne sur la ZA Bras-Montvert à
Trois-Bassins*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD
SINGAINY - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M.
Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel
PAUSE

Nombre de votants : 14

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Manon VINCELOT - Mr Erick FONTAINE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/10/2026

M. Eric RENE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Karim
JUHOOR procuration à M. Gabriel AUBERT - M. Olivier HOARAU
procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

AFFAIRE N°2026 070 BC 5 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CRÉATION D'ATELIERS DE TAILLE MOYENNE SUR LA ZA BRAS-MONTVERT À TROIS-BASSINS

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de ses compétences relatives à la création, à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion des zones d'activités, le Territoire de l'Ouest s'engage dans une démarche de développement de l'offre immobilière à destination des entreprises sur son territoire.

Le Territoire de l'Ouest a identifié un besoin en locaux adaptés aux petites entreprises, notamment dans les Hauts. Il a ainsi décidé de réaliser sept ateliers neufs sur les lots 25 et 26 de la ZA de Bras Montvert, correspondant aux parcelles cadastrées AI 869 et AI 870, sur la commune de Trois-Bassins.

Le projet prévoit la construction de deux bâtiments, dont l'un regroupera quatre ateliers et l'autre trois ateliers. Il comprend également la création d'un accès au site, la réalisation des réseaux et des stationnements, les aménagements paysagers, la sécurisation des parcelles ainsi que la mise en place d'un éclairage extérieur énergétiquement sobre.

Ces travaux ont pour objectif de mettre à disposition des entreprises des locaux adaptés au développement de leurs activités et de conforter la dynamique économique des Hauts du territoire.

Par contrat notifié le 26 novembre 2024, le Territoire de l'Ouest a confié à la SPL Grand Ouest un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la conduite des études et la réalisation de l'opération.

L'avant-projet définitif a été validé le 21 avril 2026. Il intègre notamment l'évolution de certaines surfaces, le classement des ateliers en établissements recevant du public afin de permettre la vente directe, l'installation de bacs à graisse ainsi que la création d'un poste de transformation électrique nécessaire à l'alimentation des deux parcelles.

À la suite de ces évolutions, le bilan de l'opération s'établit au 1^{er} septembre 2026 à 1 812 050 € HT, soit 1 966 074 € TTC.

Les études se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2026. Le démarrage des travaux est prévu au premier trimestre 2027, pour une durée prévisionnelle de quinze mois. La réception des travaux est envisagée au deuxième trimestre 2028.

Le projet est susceptible d'être financé au titre de la fiche action n° 1.3.19 « Construction des zones d'activités économiques et d'immobiliers d'entreprises » du Programme européen FEDER 2021-2027.

L'opération fait l'objet du présent plan de financement prévisionnel :

Coût total de l'opération : 1 812 050 € HT ;

Montant des dépenses éligibles : 1 667 359 € HT ;

Union européenne – FEDER 2021-2027 : 708 627 € ;

Contrepartie publique nationale – Région Réunion : 125 052 € ;

Territoire de l'Ouest : 833 680 € HT.

Plan de financement		Coût total HT	Dépenses éligibles HT	FEDER	Région	Territoire de l'Ouest
Travaux en €* Rémunération en €* Total*	SPL	1 697 704 € 114 346 € 1 812 050 €	1 603 230 € 64 129 € 1 667 359 €	681 373 € 27 255 € 708 627 €	120 242 € 4 810 € 125 052 €	801 615 € 32 065 € 833 680 €
Taux d'intervention		—	—	42,5 %	7,5 %	50 %

* Montants arrondis à l'euro et parts du coût total arrondies à l'unité.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/09/2026.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le

ID : 974-249740101-20261005-2026_070_BC_5-DE

A reçu un avis favorable en Commission Économie Tourisme Culture du 14/09/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** le projet « Construction de sept ateliers sur la ZA de Bras Montvert à Trois-Bassins » ;
- **APPROUVER** le calendrier prévisionnel de l'opération, prévoyant un démarrage des travaux au premier trimestre 2027 et une réception au deuxième trimestre 2028 ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, établi sur la base d'un coût total de 1 812 050 € HT et d'une assiette éligible de 1 667 359 € HT ;
- **VALIDER** la participation financière prévisionnelle du Territoire de l'Ouest à hauteur de 833 680 € HT au titre de l'assiette éligible de l'opération ;
- **AUTORISER** le Président du Territoire de l'Ouest à solliciter les financements au titre de la fiche action n° 1.3.19 « Construction des zones d'activités économiques et d'immobiliers d'entreprises » du Programme européen FEDER 2021-2027, pour un montant prévisionnel total de 833 680 €, dont 708 627 € au titre du FEDER et 125 052 € au titre de la contrepartie publique nationale de la Région Réunion ;
- **S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses non éligibles ainsi que le préfinancement de la TVA, le cas échéant ;
- **AUTORISER** le Président du Territoire de l'Ouest à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président